

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT DANS L'OISE

ANNEE 2010



EDITORIAL

Je suis heureux de vous présenter ce rapport d'activité des services de l'Etat dans l'Oise pour l'année 2010. A nouveau, j'ai souhaité que ce rapport soit un document synthétique et clair, afin que vous puissiez en quelques pages avoir une vision aussi panoramique que possible de l'action de l'Etat dans l'Oise.

En 2010, dans un contexte de crise, l'Etat a fait preuve dans l'Oise d'engagements forts, dans des domaines variés et visant à améliorer chaque jour les conditions de vie de nos concitoyens.

L'Etat a tout d'abord su se renouveler en profondeur pour devenir à la fois plus lisible, plus réactif et plus proche de nos concitoyens. Cette ambition s'est notamment traduite par la mise en place de nouvelles directions départementales interministérielles, plus resserrées et correspondant davantage à vos attentes. En renforçant les pouvoirs du Préfet, cette réforme a d'ores et déjà permis à l'Etat territorial de devenir plus efficace, plus économe des deniers publics, tout en améliorant la qualité du service rendu.

Ces efforts d'organisation et de modernisation ont été déployés dans un contexte difficile, marqué par des crises diverses : crise économique et sociale amorcée depuis 2008, crise climatique avec des épisodes de sécheresse ou encore crise énergétique avec des ruptures d'approvisionnement en hydrocarbures.

Pour y répondre, les services de l'Etat sont restés constamment mobilisés, tant pour soutenir l'activité, que pour protéger les populations, en particulier les publics les plus vulnérables. Tel fut le sens de l'action résolue de l'Etat en matière d'emploi avec la promotion de l'alternance ou en matière de revitalisation des territoires avec le recours aux crédits du fonds national de revitalisation des territoires.

L'action de l'Etat ne saurait pour autant se résumer aux dispositifs de crise, dans la mesure où il lui appartient d'assurer à chaque instant ses missions régaliennes et de préparer l'avenir.

C'est à ce titre que les forces de sécurité publique ont poursuivi avec détermination leur action de lutte contre la délinquance et contre l'insécurité routière ; et c'est au service des générations futures que l'Etat s'est engagé à promouvoir résolument le développement durable.

Aussi, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant qu'elle vous éclaire pleinement sur le rôle que ne cesse de jouer l'Etat dans l'Oise.



Nicolas Desforges,
Préfet de l'Oise.

1. La nouvelle organisation de l'Etat territorial : 2010, l'année de la réforme ..	4
1.1. LE NOUVEL ETAT TERRITORIAL	4
1.1.1. Des défis nouveaux	4
1.1.2. Une réforme majeure.....	4
1.2. UNE NOUVELLE ORGANISATION, DE NOUVEAUX OUTILS AU SERVICE DE LA PERFORMANCE	5
1.2.1. Une organisation simplifiée	5
1.2.2. De nouveaux outils au service de la performance	6
2. Satisfaire les clients de l'Etat, leur offrir un service de qualité	7
2.1. GARANTIR AUX USAGERS UN SERVICE DE QUALITE.....	7
2.2. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES	8
2.2.1. Accompagnement juridique	8
2.2.2. Contrôle et soutien financier et budgétaire	8
2.2.3. Appui en matière d'urbanisme.....	8
3. Économie et emploi : une mobilisation déterminée	9
3.1. FACILITER L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI	9
3.2. SOUTENIR LA RELANCE DE L'ECONOMIE	10
3.3. AIDER A LA REVITALISATION DES TERRITOIRES	11
4. Améliorer la sécurité et protéger la population	12
4.1. LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE.....	12
4.2. AMELIORER LA SECURITE ROUTIERE	13
4.3. GARANTIR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR.....	15
4.4. PREVENIR LES RISQUES ET GERER LES CRISES	16
5. Développer l'équilibre de nos territoires, valoriser leurs richesses	17
5.1. ACCOMPAGNER ET SOUTENIR L'AGRICULTURE.....	17
5.2. PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	17
5.3. PRESERVER ET VALORISER NOS PATRIMOINES	19
6. Garantir la cohésion sociale et l'égalité des chances.....	19
6.2. FAVORISER LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT.....	20
6.3. RENFORCER L'ACCES AUX DROITS ET LE LIEN SOCIAL	21
6.3.1. Actions en faveur des publics prioritaires.....	21
6.3.2. L'accès aux droits.....	21
6.3.3. Soutenir les associations.....	22
6.4. AGIR EN FAVEUR DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE.....	22

1. LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ÉTAT TERRITORIAL : 2010, L'ANNEE DE LA REFORME

Une nouvelle organisation des services déconcentrés de l'Etat dans le département a été mise en place le 1^{er} janvier 2010. Cette réorganisation constitue une nouvelle étape de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et a pour but « mieux d'Etat » et non « moins d'Etat ». Elle vise à rendre l'Etat territorial plus cohérent, plus lisible, plus réactif et plus proche des citoyens.

1.1. Le nouvel Etat territorial

1.1.1. Des défis nouveaux

Historiquement, l'administration territoriale de l'Etat en France s'est construite dans le cadre des départements et selon un principe d'uniformité : son organisation devait être identique d'un département à l'autre.



Depuis plusieurs années, cette organisation s'est trouvée confrontée à une série de défis nouveaux. Le développement de la décentralisation à partir de 1982, l'émergence de nouvelles technologies de l'information et les attentes accrues des administrés en termes de réactivité ont entraîné des transformations importantes.

Dans la mesure où les services déconcentrés rassemblent plus de 95% des agents de la fonction publique d'Etat, l'administration territoriale de l'Etat s'est retrouvée au cœur de la réforme de l'Etat.

1.1.2. Une réforme majeure

La réforme de l'administration territoriale vise à rationaliser et à optimiser l'organisation des services en les regroupant. L'idée est de les recentrer sur leurs missions prioritaires, de créer des synergies entre les différentes cultures et compétences ministérielles, et de supprimer les doublons en regroupant par exemple les fonctions supports et administratives.

Cette réforme s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- permettre la **montée en puissance de l'échelon régional**, maille territoriale la plus adaptée à la programmation et à l'impulsion des stratégies de l'Etat ;
- mettre en place de **nouvelles structures régionales et départementales de l'administration de l'Etat** ;
- mettre en place un **fonctionnement intégré au sein des nouvelles structures départementales et régionales** ;

- adapter les processus de mise en oeuvre des politiques publiques et **améliorer la qualité du service rendu**.

1.2. UNE NOUVELLE ORGANISATION, DE NOUVEAUX OUTILS AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

1.2.1. Une organisation simplifiée

Dans l'Oise, cette logique nouvelle s'est traduite par une organisation simplifiée des services de l'Etat comprenant notamment :

- **trois directions interministérielles** (cf. ci-dessous) ;
- **trois unités territoriales (UT) de directions régionales** (cf. ci-dessous) ;
- une **délégation territoriale de l'agence régionale de santé** ;
- une nouvelle **direction départementale des finances publiques** ;
- les services de police et de gendarmerie ;
- l'inspection d'académie.

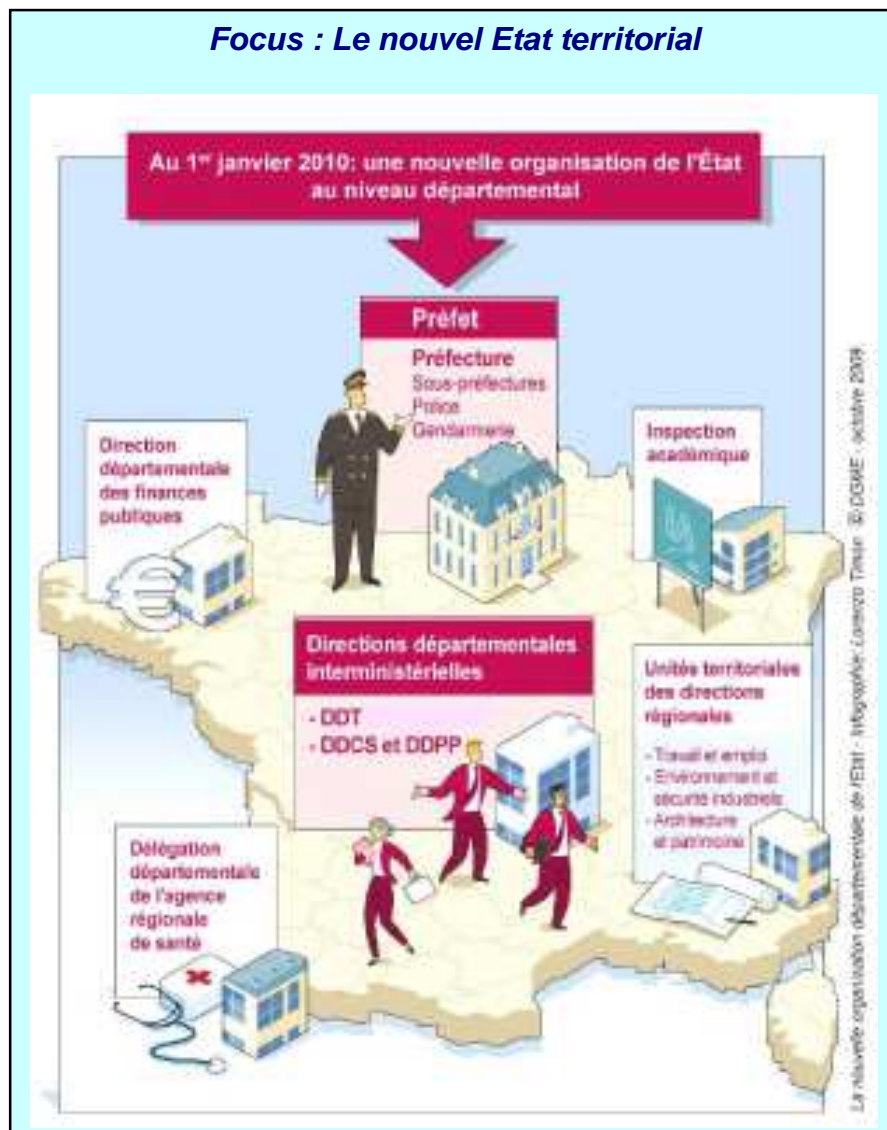


Focus : les nouvelles directions interministérielles

Dans l'Oise, la réorganisation de l'Etat se caractérise par la création de trois nouvelles directions interministérielles, dont le périmètre correspond aux attentes des administrés :

- la direction départementale des territoires (DDT), qui regroupe :
 - la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), le bureau de l'environnement de la préfecture et une partie du service de la circulation de la préfecture chargé de l'enregistrement des primatas relatifs au permis de conduire et de la délivrance des agréments des écoles de conduite et des enseignants.
- la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), qui regroupe :
 - la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS), le pôle social de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), le service droit des femmes et égalité, une partie du service de la DDEA en charge des fonctions sociales du logement et le bureau politique de la ville et logement social de la préfecture.
- la direction départementale de la protection des populations (DDPP), qui regroupe :
 - les services de la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) et de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF).

Cette nouvelle organisation, plus lisible et plus resserrée, renforce le rôle du Préfet. La Préfecture acquiert en effet un rôle central de coordination, en veillant à la bonne application des politiques publiques par les différents acteurs.



1.2.2. De nouveaux outils au service de la performance

La mise en place de nouvelles directions départementales interministérielles s'est accompagnée d'efforts importants en vue d'accroître la performance des services concernés. Dès janvier 2010, des listes d'indicateurs de gestion ont été définies à cet effet. Tous ces indicateurs font depuis lors l'objet d'une évaluation trimestrielle par le Préfet.

A titre d'exemple, la Direction départementale des territoires fait l'objet d'évaluations régulières sur les points suivants : nombre de contrôles effectués sur le terrain, nombre de permis de conduire accordés, taux de déclarations sur Internet à partir de l'application Télépac etc...

Tous ces éléments permettent au Préfet de veiller en continu au bon fonctionnement des services et d'identifier les axes d'amélioration à poursuivre en vue d'une performance accrue.

Focus : la création de la direction départementale des finances publiques

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) a été juridiquement créée le 26 avril 2010 et regroupe l'ensemble des services de l'ex-direction des services fiscaux et de l'ex-trésorerie générale du département de l'Oise. A ce jour, elle regroupe près de 1020 agents.

Ses objectifs prioritaires sont, en tirant le meilleur parti des synergies que permet la fusion, d'améliorer le service rendu à l'usager en instituant un guichet fiscal unifié pour tous les contribuables, de mieux répondre aux attentes des collectivités locales, notamment en matière de conseil fiscal et financier et de renforcer l'efficacité des services de l'Etat.

Implantée à Beauvais, la DDFiP de l'Oise est organisée autour de trois pôles fonctionnels : le pôle gestion fiscale, le pôle gestion publique, le pôle pilotage et ressources.

2. SATISFAIRE LES CLIENTS DE L'ÉTAT, LEUR OFFRIR UN SERVICE DE QUALITE

2.1. Garantir aux usagers un service de qualité

La volonté de l'Etat d'offrir aux usagers un service de qualité l'a conduit à se fixer en la matière des objectifs ambitieux.

Le **référentiel Marianne**, dispositif issu du Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 30 juin 2010, constitue à ce titre un pas important vers un management de qualité au sein de l'administration territoriale de l'Etat (cf. ci-dessous).

Focus : le référentiel Marianne

En novembre 2010, le Préfet de l'Oise a décidé de mettre en place dans le département l'accélérateur Marianne, sur la base du référentiel du même nom.

Le référentiel Marianne définit un ensemble de 19 engagements portant sur les modalités d'accueil des usagers dans les services publics. La démarche conduisant à promouvoir ce référentiel permet d'offrir aux usagers un service public de qualité sur les sites accueillant du public, mais aussi de poser les premiers fondements d'un management de qualité dans l'organisation.

L'accélérateur Marianne a quant à lui pour but de hisser les services de l'Etat accueillant du public au niveau minimum d'exigence du référentiel Marianne. Le but est de réaliser un « saut qualitatif » en matière d'accueil.

L'accélérateur Marianne repose sur une acception large de la notion d'accueil, couvrant quatre domaines :

- accueil réception ;
- accueil téléphonique ;
- réception et réponse aux courriers ;
- réception et réponse aux courriels.

La **démarche QualiPref** s'inscrit dans la même perspective. A l'issue d'un audit mené les 24 et 25 novembre 2008, la Préfecture de l'Oise avait obtenu cette certification décernée par l'AFAQ (agence française de la qualité). Depuis lors, de nombreux indicateurs de qualité sont mesurés sur une base trimestrielle. En 2010, le suivi de ces indicateurs a par exemple démontré une réduction significative du délai moyen de réponse aux courriels et fait apparaître un taux très élevé de réponses faites aux réclamations des usagers (100%).



2.2. Accompagner les collectivités

Afin d'assurer aux usagers un service public de qualité, les services de l'Etat accompagnent les collectivités territoriales en termes juridiques, budgétaires et urbanistiques.

2.2.1. Accompagnement juridique

D'un point de vue juridique, l'accompagnement des collectivités territoriales par l'Etat se traduit en amont par une action de conseil et par l'apport d'une expertise adaptée. Des lettres d'observations à valeur pédagogique sont à cet égard régulièrement adressées aux élus du département afin de garantir la sécurité juridique de l'action publique.

En aval, les services de l'Etat assurent le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales. En 2010, 6 200 actes prioritaires ont fait l'objet d'un contrôle, tandis qu'en matière de télétransmission, 57 conventions supplémentaires ont été signées en 2010, portant à 147 le nombre de collectivités et établissements publics raccordés à la plate-forme ACTES au 31 décembre 2010.

2.2.2. Contrôle et soutien financier et budgétaire

En termes financier et budgétaire, l'Etat a versé en 2010 près de 835 M d'euros aux communes, établissements publics de coopération intercommunale et au département de l'Oise. Ce montant global se décompose entre les principales composantes suivantes :

- 386 M d'euros versés au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- 350 M d'euros afin de compenser intégralement la suppression de la taxe professionnelle ;
- 52 M d'euros attribués au titre du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Dans le même temps, plus de 6 200 actes budgétaires ont été contrôlés en 2010, en mettant à profit la reconcentration en préfecture du contrôle de ces actes, mise en place au 1^{er} janvier 2009.

2.2.3. Appui en matière d'urbanisme

En matière d'urbanisme, le rôle de l'Etat consiste notamment à développer la planification dans l'Oise, en incitant et en aidant les communes à élaborer des documents de planification :

- 17 schémas de cohérence territoriale (SCOT), couvrant 90% du territoire de l'Oise, ont été recensés en 2010 ;

- 150 plans locaux d'urbanisme (PLU) ont été recensés en 2010.

L'Etat a aussi pour mission de promouvoir l'urbanisation prioritairement à proximité des lieux d'accès aux transports collectifs. C'est pourquoi en 2010, l'Etat a mis à disposition des communes à fort enjeu un outil de cartographie dynamique leur permettant de croiser les données relatives à la métropolisation, l'habitat, les déplacements et l'environnement lors de l'élaboration des PLU.

3. ÉCONOMIE ET EMPLOI : UNE MOBILISATION DETERMINEE

L'année 2010 a vu se réduire les difficultés économiques des entreprises, sans que pour autant leur activité n'atteigne leur niveau antérieur à la crise économique et financière de l'année précédente. Ainsi, le taux de chômage de l'Oise qui était de 7 % au 4^{ème} trimestre 2007 et a atteint 9,7 % au 4^{ème} trimestre 2009, a progressivement diminué pour s'établir à 9,3 % au 4^{ème} trimestre 2010, redevenant sensiblement équivalent au taux de chômage national (9,2 %) et nettement inférieur au taux régional (10,9 %).

La mobilisation en 2010 s'est organisée autour des trois axes :

- faciliter l'accès et le retour à l'emploi ;
- soutenir la relance de l'économie ;
- aider à la revitalisation des territoires.

3.1. Faciliter l'accès et le retour à l'emploi

En 2010, la mobilisation des outils de la politique de l'emploi a été particulièrement forte.

Contrats aidés : 7 388 contrats aidés ont été conclus (contre 6 107 en 2009) : 1 561 contrats unique d'insertion – contrats initiative emploi dans le secteur marchand et 5 827 contrats unique d'insertion dans le secteur non marchand.



Insertion professionnelle des jeunes : la mise en œuvre des contrats en alternance (contrats d'apprentissage, contrats de formation en alternance) a constitué une priorité de l'Etat, ce dont témoignent les chiffres suivants la signature de :

- 3 047 contrats d'apprentissage ;
- 1 336 contrats de professionnalisation ;
- 37 conventions au titre du Fonds d'Insertion pour les jeunes (FIPJ) pour permettre l'accès, le maintien dans l'emploi ou la qualification de jeunes de 16 à 25 ans ;
- 310 contrats d'autonomie conclus dans les 5 quartiers du département couverts par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) ;
- et 4 977 jeunes accompagnés par les missions locales du département .

L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés : dans ce domaine, l'action de l'Etat s'est particulièrement concentrée sur :

- la reconnaissance de la lourdeur du handicap (en 2010, 46 demandes ont été traitées, toutes ont reçu un avis favorable) ;
- le versement d'aides aux entreprises adaptées (grâce à ce soutien, les 7 entreprises adaptées du département emploient 290 travailleurs handicapés) ;
- la gestion des aides individuelles aux travailleurs handicapés (en 2010, l'Etat a versé 29 primes de reclassement professionnel aux travailleurs handicapés ayant suivi un stage de rééducation, de réadaptation et de formation professionnelle et 41 primes d'apprentissage aux jeunes travailleurs handicapés).

L'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences : au total, 1 145 apprenants orientés vers la formation compétences-clés ont été formés sur les savoirs de base en 2010.

La promotion, par l'accompagnement, de la création d'activités et d'emplois nouveaux : 449 porteurs de projets accompagnés pour les structures labellisées NACRE en 2010).

L'insertion par l'activité économique : 62 structures d'insertion par l'activité économique conventionnées ont rassemblé un total de 1 299 salariés en insertion employés, soit 1 219 ETP.

3.2. Soutenir la relance de l'économie

Au cours de l'année 2010, l'Etat a mis en place au niveau national un **plan de relance** ambitieux pour faire face à la crise en soutenant l'activité et en aidant les ménages.

Dans l'Oise, le **soutien à l'activité** s'est tout d'abord traduit par l'engagement de l'Etat à hauteur de 21 M d'euros dans des projets d'investissement public sur la période 2009-2010. Ces crédits sont venus s'ajouter aux investissements réalisés par les collectivités locales et les entreprises publiques, créant un effet de levier important, à l'origine de la rénovation du centre de stockage de GDF Suez à Gournay ou des travaux d'équipement du centre de stockage d'EDF à Creil.

Ce soutien à l'activité était aussi composé d'aides au financement des entreprises : 27 M d'euros de prêts ont été accordés dans ce cadre par Oséo à 440 entreprises du département.

Le soutien à l'activité est enfin passé par des mesures volontaristes lutte contre le chômage. A ce titre, plus de 20 000 salariés de l'Oise ont bénéficié du dispositif d'activité partielle, plus de 9 000 salariés d'entreprises de moins de 10 salariés ont profité du dispositif « zérocharges TPE », tandis que plus de 12 000 contrats aidés étaient signés.

Les **mesures en faveur des ménages** ont quant à elle consisté en :

- des crédits d'impôts (13 M d'euros de crédit d'impôt ont été attribués à 68 000 personnes appartenant à des foyers fiscaux à faibles revenus) ;

- des bons d'achats de service à la personne de 200 euros (15 000 foyers ont reçu de tels bons d'achats dans l'Oise) ;
- une hausse de +6,9% du minimum vieillesse (2700 personnes âgées ont bénéficié d'une aide totale de 2,1 M d'euros).

Afin de soutenir les ménages, l'Etat s'est aussi mobilisé en faveur du logement. 1100 logements sociaux ont ainsi été financés dans l'Oise en 2009-2010, tandis que 86 M d'euros de prêts à taux zéro étaient accordés. L'Etat s'est également engagé pour rénover des quartiers entiers (cf. point 6.2 de ce rapport).



Dans l'Oise, deux autres exemples témoignent de cet engagement fort de l'Etat en faveur du maintien de l'activité économique.

- Dans un contexte financier contraint, la DDFIP a octroyé au cours de l'année 2010, 30 plans d'étalement de leurs dettes fiscales à des entreprises en difficulté, dans le cadre de la commission des chefs des services financiers.
- La **commission départementale de suivi de l'économie (CDFE)**, créée au début de la crise et pilotée par le Préfet de l'Oise, a en outre été réunie toutes les deux semaines pour permettre aux représentants des banques et des entreprises conviés de se rencontrer et d'opérer dans certains cas des « pré-médiation ».

3.3. Aider à la revitalisation des territoires

Dans une perspective de long terme, il importe pour l'Etat de veiller au maintien de l'activité sur des sites en proie à des difficultés conjoncturelles (fermetures d'usine, fermetures de sites de défense).

C'est précisément l'objet des **conventions de revitalisation**. Selon la réglementation en vigueur, toute entreprise de plus de 1000 salariés qui procède à un licenciement collectif affectant, par son ampleur, l'équilibre du bassin d'emploi dans laquelle elle est implantée, doit en effet conclure avec l'Etat une convention destinée à favoriser la création d'activité et d'emplois nouveaux sur le bassin d'emploi affecté. En 2010, 4 conventions de revitalisation ont ainsi été signées dans l'Oise, tandis que des discussions concernant la conclusion de 4 autres conventions ont été engagées.

Tel est aussi l'objet du **fonds national de revitalisation des territoires (FNRT)**. Géré par la caisse des dépôts et instruit par Oséo, il a été créé afin de compléter le dispositif légal de revitalisation en venant en aide aux territoires les plus touchés

par des restructurations économiques qui ne bénéficient pas ou peu des fonds versés par les entreprises au titre des conventions de revitalisation. Les zones d'emploi de Beauvais et



du Sud-Oise y sont éligibles, ce qui leur a permis de bénéficier de 1.200.000€ à ce titre en 2010.

Focus : la redynamisation des sites de défense

Afin de redynamiser les territoires, le gouvernement a décidé la mise en place de Plans Locaux de Redynamisation (PLR) pour Compiègne et Senlis et d'un Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) pour Noyon.

Le PLR de Compiègne a été signé le 1^{er} juillet 2010 entre l'Etat et l'ARC. Suite au diagnostic territorial réalisé, trois axes stratégiques ont été retenus :

- * Renforcer le pôle technologique innovation-enseignement supérieur-recherche
- * Développer l'offre immobilière et foncière
- * Renforcer l'attractivité et développer le tourisme d'affaires et de loisirs.

Le CRSD de Noyon : il devrait être prochainement signé et fait émerger quatre axes de développement, déclinés en une quinzaine d'actions, dont le fil conducteur est le développement durable et, en particulier, l'éco conception.

Le PLR de Senlis a fait l'objet d'une réflexion autour de 3 axes de travail : développement économique du territoire, le soutien à la création d'entreprises, le développement de l'offre culturelle et touristique.

4. AMELIORER LA SECURITE ET PROTEGER LA POPULATION

4.1. Lutter contre la délinquance

L'année 2010 s'est inscrite dans une baisse tendancielle de la délinquance et a confirmé les bons résultats obtenus en 2009 dans le département.

Indicateurs de la délinquance en 2010

- ensemble des faits de délinquance constatés : - 6,9% ;
- violences aux personnes : - 1,07% ;
- atteintes aux biens : -5,72% (soit 1 557 faits de moins) ;
- vols liés aux véhicules : - 13,02% ;
- escroqueries et infractions économiques : - 15,5% (soit 743 faits de moins) ;
- taux d'élucidation : 53,27% ;
- délinquance de proximité : - 5,82% ;
- 157 saisies de produits stupéfiants effectuées représentant 96 kilos de drogue (dont 79 kilos de cannabis et 16 kilos d'héroïne) et plus de 67 000 euros en valeur numéraire.



❑ La lutte contre les cambriolages

La lutte contre les cambriolages a fait partie des grandes priorités départementales en 2010. Afin de mieux appréhender ce phénomène en augmentation (+10,81%) et de fournir une réponse adaptée et proportionnée, une cellule anti-cambriolage associant police et gendarmerie a été créée le 1er octobre 2010.

Au sein de cette cellule, les trois sections locales de Compiègne, Creil et Beauvais synthétisent et analysent quotidiennement les informations opérationnelles sur les vols commis avec effraction. Ils identifient également les modes opératoires des cambrioleurs, ce qui leur permet d'établir une cartographie des cambriolages.

Cette cellule se réunit hebdomadairement et le Préfet la préside une fois par mois.

❑ Le plan "tranquillité seniors"

Cette opération a été lancée le 1^{er} juillet en application de la circulaire ministérielle du 30 mai 2010 relative à la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de la sécurité des personnes âgées.

Ce plan vise à tenir compte du vieillissement général de la population et de l'augmentation du nombre des personnes âgées et très âgées susceptibles de développer des fragilités, physiques ou morales, face à la délinquance.

Il a donné lieu à de nombreuses actions au cours de l'année 2010 :

- recensement des personnes âgées, vulnérables, isolées ou présentant des risques particuliers entrepris auprès des communes qui ont été invitées à communiquer la liste nominative des personnes susceptibles de bénéficier de l'opération ;
- travail d'information et de sensibilisation du public par les forces de l'ordre (rencontres individuelles, réunions d'information) ;
- suivi effectué par un comité de pilotage présidé par le Sous-Préfet de Clermont.



4.2. Améliorer la sécurité routière

En matière d'amélioration de la sécurité routière, l'année 2010 fut une année historique avec une baisse de -30% du nombre de morts sur les routes.

En dépit de cette amélioration, les principales causes des accidents mortels demeurent la vitesse (responsable de 27% des accidents) et l'alcool (responsable de 16% des accidents). Suite aux enquêtes de police, il apparaît en outre que dans 90% des cas, le tué était présumé responsable de l'accident mortel.

Indicateurs de la sécurité routière en 2010

- grâce à une baisse de -30% du nombre de morts sur les routes (53 morts en 2010 contre 76 en 2009), 23 vies ont été épargnées ;
- le nombre d'accidents a lui aussi baissé de -2,6% en 2010, soit 12 accidents de moins qu'en 2009 ;
- en revanche, le nombre de blessés sur les routes a augmenté de 2,7% (17 blessés supplémentaires par rapport à 2009) ;
- la gravité des blessures constatées tend cependant à diminuer : le nombre de blessés graves a baissé de -10,2% (soit 44 blessés graves de moins).

Afin d'infléchir ce constat, des **mesures préventives** ont été menées par les services de l'Etat dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), avec notamment :

- des actions de sensibilisation menées dans les boîtes de nuit ;
- l'achat d'un banc d'essai vitesse 2RM, afin de sensibiliser les collégiens et de lutter contre le débridage des cyclomoteurs ;
- le remplacement du simulateur deux roues ;
- l'achat d'un logiciel d'éco conduite pour le simulateur quatre roues ;
- des opérations cartons jaunes menées par la gendarmerie ;
- l'opération nationale "permis piéton" engagé au profit des élèves du primaire.



Les services de l'Etat ont aussi menées des **actions répressives** en :

- effectuant 35 616 contrôles en 2010 sur tout le département ;

- s'équipant de jumelles Pro Laser III permettant de contrôler de façon encore plus efficace la vitesse des véhicules ;
- mettant en place douze radars aux feux rouges et sur les passages à niveaux ;
- utilisant des véhicules banalisés ;
- développant le système "OCTET" pour la lecture de l'activité des chauffeurs routiers ;
- sanctionnant 84 automobilistes lors de la nuit de la Saint Sylvestre.

4.3. Garantir la protection du consommateur

Au cours de l'année 2010, la direction départementale de la protection des populations (DDPP) s'est attachée à vérifier de manière systématique le respect des réglementations de base relatives à l'information du consommateur sur les prix et les conditions de vente, la loyauté de la publicité commerciale et les méthodes de vente réglementées et interdites.

Cette **action** s'est traduite par le contrôle de plus de 1500 établissements différents (certains plusieurs fois dans le cadre de contrôles d'appui). Ces contrôles ont donné lieu à plus de 200 rappels de réglementation ou mesures de police administrative, tandis que 75 manquements, les plus graves, ont été relevés par procès verbaux transmis à l'autorité judiciaire.

Des **actions spécifiques** ont en outre été menées, par exemple dans le secteur des ventes sur internet. 160 sites ont à cet égard été vérifiés par cyber contrôle (vérification des obligations d'informations à la charge des professionnels issues de la loi sur l'économie numérique). Dans le même temps, des vérifications complémentaires ont été effectuées sur place dans le cas de manquements importants et lorsque le site était implanté dans le département de l'Oise.

Focus sur : La lutte contre les fraudes

Conformément au décret du 25 mars 2010 relatif à la coordination de la lutte contre les fraudes, un comité départemental opérationnel anti-fraude (CODAF) a été installé dans l'Oise le 30 juillet 2010. Ce comité repose sur deux idées fortes :

- la lutte contre les fraudes constitue une priorité en ce sens qu'elle participe fondamentalement de l'exigence d'équité et d'exemplarité attendue par les citoyens ;
- en rassemblant l'ensemble des services de l'Etat concernés par la lutte contre les fraudes, le CODAF a vocation à décloisonner des actions jusque là segmentées.

Cette mobilisation des services de l'Etat a porté ses fruits dès 2010, avec des résultats probants en matière de :

- lutte contre le travail illégal avec :
 - o une hausse du nombre d'opérations menées par les corps de contrôle (+37%) et des opérations conjointes associant plusieurs d'entre eux (+80%) ;
 - o une croissance forte du montant des redressements établis par l'URSSAF (plus de 1,2 millions d'euros en 2010).

- lutte contre la fraude aux finances publiques avec :
 - o 335 opérations de contrôle fiscal externe diligentées en 2010, pour des rendements financiers s'élevant à plus de 13 800 000 euros en impôts rappelés ;
 - o l'examen de 161 dossiers frauduleux par la CAF de Beauvais, pour un montant total des indus de près de 1,4 million d'euros.

4.4. Prévenir les risques et gérer les crises

En 2010, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC), chargé de la préparation et de la gestion du risque et de la crise dans le département, s'est montré particulièrement actif.

Sous l'autorité du Préfet, ce service a intensifié ses efforts en matière de planification, avec notamment :

- la mise à jour des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre en cas de canicule (approuvées le 17 juin 2010) et en cas de grand froid (approuvées le 13 décembre 2010) ;
- la relance des plans communaux de sauvegarde (PCS) avec désormais 53 PCS effectivement réalisés (soit 43% des communes concernées) ;
- l'organisation des journées de la sécurité intérieure (JSI), réunissant près de 15 000 personnes au plan d'eau du Canada le dimanche 10 octobre 2010.

Une politique ambitieuse d'exercices de sécurité civile a été poursuivie avec l'organisation :

- d'un exercice de recherche et de sauvetage suite à un accident aérien le 4 février 2010 ;
- d'un exercice portant sur le cas d'un crash aérien à l'aéroport de Beauvais-Tillé le 30 mars 2010 (mobilisation d'environ 400 personnes) ;
- d'un exercice de réponse à un attentat terroriste (dissémination d'une substance chimique) dans un TER assurant la liaison Paris/Beauvais dans la nuit du 7 au 8 décembre 2010.



Fort de cette préparation, les services de l'Etat ont pu répondre efficacement à plusieurs crises en activant le centre opérationnel départemental (COD) à deux reprises.

En octobre 2010, lors de la **crise des hydrocarbures**, un dispositif de recueil de l'information a été mis en place auprès des gestionnaires de stations-services et des raffineries afin de permettre le ravitaillement des stations prioritaires, ce qui a permis le retour à la normale en termes de ravitaillement pétrolier au bout de trois semaines de mobilisation.

En décembre 2010, les **épisodes neigeux** survenus en décembre 2010 ont quant à eux donné lieu à une action coordonnée afin de répondre aux sollicitations du public et de piloter les associations de sécurité civile à l'aéroport, dans les salles communales et sur les aires

de stockage des poids lourds. Ces efforts menés par les services de la Préfecture ont permis un retour à la normale sur l'ensemble du réseau départemental le 2 janvier 2011, aucun naufragé de la route n'ayant été signalé durant toute la durée de l'épisode neigeux.

5. DEVELOPPER L'EQUILIBRE DE NOS TERRITOIRES, VALORISER LEURS RICHESSES

5.1. Accompagner et soutenir l'agriculture

L'accompagnement et le soutien de l'agriculture figure au premier rang des missions de la direction départementale des territoires (DDT).



Cette action recouvre tout d'abord le soutien aux agriculteurs face aux crises agricoles. Depuis 2009, l'agriculture fait face à une situation économique très difficile avec une baisse des cours dans toutes les productions. L'Oise a été très touchée en 2010 avec une baisse des cours des céréales et du lait de l'ordre de 30% et une baisse du revenu de 30 à 50% suivant les productions. C'est pourquoi des aides exceptionnelles ont été versées à 745 exploitants ou sociétés agricoles pour un montant total de 1 729 000 euros.

La DDT a également pour mission d'accompagner les agriculteurs face aux évolutions réglementaires. En 2010, 9 réunions, réunissant près de 900 personnes au total, ont ainsi été organisées en partenariat avec la chambre d'agriculture et la FDSEA au sujet du bilan de santé de la PAC.

Les services de l'Etat sont enfin présents auprès des agriculteurs au quotidien. La création de l'application TéléPAC, qui permet aux agriculteurs de réaliser leurs demandes d'aides communautaires sur Internet, en témoigne : en 2010, une équipe et du matériel informatique ont en effet été mis à disposition de 300 agriculteurs volontaires.

5.2. Promouvoir le développement durable

En 2010, la direction départementale des territoires (DDT) n'a cessé d'œuvrer à l'obtention d'un environnement de qualité au sein du département, tant dans le domaine de l'eau que de la biodiversité et de la réduction des pollutions.

Cette action vise tout d'abord à protéger l'environnement. La DDT assure à cet égard l'instruction et le suivi des dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), industrielles, agricoles, carrières, élevages et de traitement des déchets soumises à déclaration, enregistrement ou autorisation. 189 arrêtés préfectoraux ont été rédigés sur ce sujet en 2010.

Les services de l'Etat agissent également pour préserver la nature et la biodiversité. En 2010, cet objectif s'est traduit par l'achèvement du réseau Natura 2000 dans l'Oise, qui représente environ 36 000 hectares, soit 6% du département de l'Oise.

La gestion de la chasse s'inscrit dans la même perspective. Elle est menée par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) animée par la DDT. En 2010, le plan de chasse du grand gibier a par exemple généré 2239 arrêtés individuels permettant notamment la régulation des grands cervidés, chevreuils et autres espèces.



La prévention du bruit dans le département, la préservation de la qualité de l'eau et la préservation des forêts ont elles aussi donné lieu à l'intervention de l'Etat en 2010.

Focus : L'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable

Depuis 2008, les services de l'Etat dans l'Oise se sont résolument engagés en faveur d'une administration plus respectueuse de l'environnement, conformément aux orientations définies par le Premier ministre dans une instruction en date du 3 décembre 2008 et relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable.

Le 23 novembre 2010, cet engagement s'est traduit par l'organisation au sein de la Préfecture d'un séminaire « Etat exemplaire », au terme duquel les participants ont signé une Charte locale « Etat exemplaire ». Cette Charte témoigne de la mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat dans le département et comprend des objectifs et des indicateurs communs. Ces derniers s'articulent autour de trois axes :

- augmenter l'efficacité des achats courants, avec par exemple :
 - suppression des imprimantes à jet d'encre avant fin 2010 ;
 - réduction de 10% de la consommation de fournitures avant fin 2010 ;
 - achats de véhicules respectant la norme de 130g de CO₂/km.
- développer l'éco-responsabilité dans la vie quotidienne des services, avec par exemple :
 - réduction de la consommation de papier de 50% avant fin 2012 ;
 - mener un audit énergétique des bâtiments avant fin 2010 ;
 - atteindre un taux de recyclage des papiers blancs de 60% avant fin 2010.
- accroître la responsabilité sociale de l'Etat employeur, avec par exemple :
 - formation des agents à l'achat public durable avant fin 2010 ;
 - développement de l'usage des clauses sociales du code des marchés publics avant fin 2012.



5.3. Préserver et valoriser nos patrimoines

En 2010, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Picardie a mené de nombreuses actions dans l'Oise afin de protéger, conserver et valoriser nos patrimoines.

En matière d'archéologie, l'Oise reste par exemple le premier département picard au niveau du nombre de dossiers instruits par la DRAC (821 dossiers en 2010). Plusieurs fouilles préventives ont été réalisées, en particulier sur le site du Palais épiscopal de Beauvais, où un segment de rempart du Bas-Empire et des maisons du Haut-Empire ont été découverts. Une fouille programmée a également eu lieu à Vendeuil-Caply, où a été mis au jour une nécropole du Bas-Empire et du début de la période mérovingienne.



En lien avec la fondation présidée par le Prince Aga Khan, la DRAC assure par ailleurs le subventionnement de travaux sur des monuments historiques, comme le domaine de Chantilly, dont la restauration bénéficie d'une subvention annuelle de l'Etat de 1,5 million d'euros. En partenariat avec les collectivités territoriales, l'Etat a aussi financé en partie la poursuite du chantier de restauration des abords, du cloître et des toitures de la cathédrale de Beauvais, dont il est le propriétaire.

Quant au service des musées de la DRAC, il a apporté son soutien à de nombreux musées, par exemple :

- en contribuant, au titre de la valorisation des collections, à l'organisation de l'exposition « de Fragonard à Hubert Roland » au musée de Picardie (7000 euros) ;
- en finançant à hauteur de 20%, au titre de l'enrichissement des collections des musées, l'achat de nombreuses toiles, dont « le château de Pierrefonds » de Camille Corot (4 800 euros) ;
- en participant, au titre de la conservation et de la restauration des musées, au nettoyage des sculptures du Musée Antoine Vivenel à Compiègne (8850 euros).

6. GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES

En tant que garant la cohésion sociale et de l'égalité des citoyens devant l'accès aux droits, l'Etat conduit les dispositifs liés au logement, à l'insertion et à l'intégration ainsi qu'à l'éducation.

6.2. Favoriser le logement et l'hébergement

L'action de l'Etat en faveur du logement s'adresse à des publics très divers.

Afin de répondre aux situations de grande détresse, du fait de l'absence ou de la mauvaise qualité de logement, l'Etat a ainsi procédé en 2010 à :

- La planification de l'offre d'hébergement par l'élaboration du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion le 15 mai 2010 ;
- La création d'un groupement de coopération social et médico-social en juillet 2010, fédérant 8 associations, en vue de gérer le futur Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation de l'Oise et d'améliorer la gestion départementale des places d'hébergement et de logement adapté ou intermédiaire ;
- L'expérimentation d'une maraude de jour à compter du 1^{er} septembre 2010 pour repérer les publics très désocialisés ;
- L'amélioration de la prise en charge des demandeurs d'asile, dans un contexte de forte croissance du nombre de demandeurs d'asile dans le département de l'Oise, par la création de 18 places supplémentaires dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) et de 35 places supplémentaires au titre de l'accueil d'urgence des demandeurs d'asile (AUDA).

Ces actions se doublent d'un engagement fort de l'Etat en vue de prévenir efficacement les expulsions locatives et de garantir un droit effectif au logement ou à l'hébergement. C'est en ce but qu'ont été menées les actions suivantes :

- pilotage renforcé des délégations du contingent préfectoral de logements sociaux ;
- préparation du numéro unique de demande locative (numéro opérationnel au premier trimestre 2011) pour une prise en compte de toutes les demandes de logement locatif social ;
- création de la commission de coordination des actions de préventions des expulsions (CCAPEX), qui optimise le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés.

Indicateurs

- 889 demandeurs d'asile hébergés au 31 décembre 2010 dans les structures d'accueil et d'hébergement de l'Oise (619 à la fin 2009) ;
- coût 2010 de l'hébergement des demandeurs d'asile : 8 442 076 € en 2010 ;
- total des dossiers « droit au logement opposable » (DALO) déposés en 2010 : 662 (618 en 2009) ;
- baisse de 14,28 % en 2010 du nombre de familles sans solution de relogement après dépôt d'un dossier DALO.

Plus largement, l'Etat travaille en permanence à la mise en place d'une offre massive de logements pour tous les types de population.



C'est ainsi qu'est mis en œuvre dans l'Oise un programme de rénovation urbaine ambitieux et concernant 6 villes parmi les plus importantes du département (Beauvais, Compiègne, Creil, Nogent sur Oise, Montataire et Méru), pour un coût total de 574M€ sur 8 ans.

C'est aussi pour cette raison qu'en 2010, l'Etat a financé la construction de 1279 logements sociaux pour le parc public et la réhabilitation de 533 logements du parc privé, tout en mettant en place un guichet unique et une cellule opérationnelle pour lutter contre l'habitat indigne.

6.3. Renforcer l'accès aux droits et le lien social

Afin de tisser le lien social, l'Etat agit dans plusieurs domaines et au plus près des publics prioritaires et des personnes vulnérables.

6.3.1. Actions en faveur des publics prioritaires

L'Etat le fait tout d'abord dans le cadre de la politique de la ville, en cherchant à garantir l'accès de tous les enfants au socle des connaissances et compétences nécessaires à l'autonomie. En 2010, cet engagement a conduit l'Etat à financer diverses activités culturelles dans le cadre du programme de réussite éducative auquel participent 725 élèves de l'Oise.



Auprès des publics prioritaires, l'apprentissage et la formation constitue également une clé d'insertion essentielle, ce qui explique que l'Etat ait financé

en 2010 plusieurs actions d'apprentissage de la langue française à destination de la population immigrée de l'Oise.

Afin de favoriser cette insertion et cette intégration de populations vulnérables, l'Etat a par ailleurs mené en 2010 une action expérimentale d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience des demandeurs d'emplois de plus de 25 ans dans les territoires concernés par la politique de la ville.

6.3.2. L'accès aux droits

L'action de l'Etat vise par ailleurs à renforcer l'accès aux droits, d'où le financement du numéro vert d'accès au droit (0 800 44 59 60) et le financement du point d'accès au droit (Beauvais).

L'un des axes majeurs de l'intervention de l'Etat en la matière consiste à lutter contre les violences faites aux femmes et à promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En la matière, de nombreuses actions ont spécifiquement visé en 2010 la lutte

contre la prostitution, à travers des actions de sensibilisation conduites par des travailleurs sociaux, des séances de prévention dans les établissements scolaires et un colloque sur la prostitution sous l'angle de la santé auquel ont participé 140 personnes.

6.3.3. Soutenir les associations

Dans chacun de ces domaines, l'Etat n'agit jamais seul. Les associations constituent d'efficaces relais de son action sur le terrain. Afin de faciliter leur action, l'Etat a décidé en 2010 de mettre en ligne des dossiers BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) en vue de réduire les contraintes administratives auxquelles peuvent se heurter les candidats. Des offres de formations professionnalisantes ont été offertes aux membres d'association, concernant tant le droit, les finances, que la constitution de dossiers de demandes de subventions.

6.4. Agir en faveur de l'éducation et de la jeunesse

L'éducation nationale constitue le premier budget de l'Etat. Dans ce domaine plus que dans tout autre, l'action de l'Etat a vocation à être constamment améliorée et à prendre sans cesse davantage en compte les aspirations et les préoccupations des élèves.

Focus : La progression de la réussite scolaire dans les collèges publics

Année	% de retards à l'entrée en 6ème	% de retards en 3ème	% de redoublants	% de réussite au DNB écrit	% de réussite au DNB	% d'orientation en 2nde GT
2006	16,8%	37,3%	6,1%	25,6%	72,6%	56,8%
2007	16,6%	35,2%	4,8%	41,1%	77,2%	56,8%
2008	16,0%	32,0%	4,1%	50,5%	80,7%	61,1%
2009	15,4%	29,9%	4,3%	40,6%	80,0%	62,7%
2010	15,2%	26,5%	3,2%	45,5%	80,0%	64,4%

Afin d'améliorer ces résultats, l'Etat a mis en place en 2010 de nombreux dispositifs aux objectifs ambitieux :

- **L'accompagnement éducatif :**
 - o *objectif : favoriser l'égalité des chances entre les élèves :*
 - 30% des élèves des collèges de l'Oise ont pu en bénéficier
 - 57 écoles sont concernées, soit 100% des écoles en Education prioritaire.
- **Les dispositifs relais :**
 - o *objectif : lutter contre l'exclusion scolaire et la violence*
 - 204 élèves suivis en 2009-2010 dans 5 classes relais et 2 ateliers relais.

- 84% des élèves accueillis retournent ensuite dans leur collège d'origine.
- **Le dispositif Ecole ouverte :**
 - *objectif : réconcilier l'élève avec les lieux, les adultes et les apprentissages*
 - 2077 élèves bénéficiaires dans 8 collèges et 2 lycées.
- **Le dispositif accueil-accompagnement :**
 - *objectif : renforcer systématiquement l'accompagnement des jeunes qui ne sont pas pris en charge par les dispositifs de formation de droit commun*
 - début de la mise en place du dispositif au sein des services de milieu ouvert et d'hébergement.
- **La scolarisation des élèves handicapés :**
 - 2950 élèves concernés à la rentrée 2010, soit + 9% par rapport à 2009
 - 91% environ des élèves sont accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire ou une personne en contrat unique d'insertion.

Focus : Le service civique

Institué par la loi du 10 mars 2010, le service civique a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne de plus de 16 ans l'opportunité de s'engager au service des autres et de la collectivité.

L'année 2010 a été consacrée à la mise en place du dispositif, ce qui a tout d'abord nécessité d'importants efforts de communication à destination des élus, des associations et des jeunes concernés. Le Préfet de l'Oise a ainsi présidé plusieurs réunions d'information, tandis que des dépliants étaient envoyés aux associations et que des articles étaient publiés dans la lettre mensuelle des services de l'Etat dans l'Oise (« L'Etat à l'écran »).

A la fin de l'année 2010, ces campagnes d'information commençaient à porter leurs fruits avec la signature de deux agréments entre l'Etat et les associations « Emmaüs Beauvais » et « Atelier 142 ».

Afin d'en savoir plus sur le service civique : www.service-civique.gouv.fr

